

Image not found or type unknown



Cour commune et indivision

Par **trenytia**, le **13/06/2009** à **23:02**

Bonjour, j'ai acheté une maison où sur l'acte notarié à la page où se trouve le plan de situation et le plan parcellaire il est indiqué : C n°196 (maison) n°577 (terrain) et 465 (cour commune). Nous rencontrons quelques difficultés avec les voisins, certains possèdent un droit indivis sur la cour. Quels droits ont-ils sur la cour commune ? Quels sont mes droits sur cette cour ? Merci d'avance,